L'histoire de « Mickey » et de son « Père » W. Disney

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

POWERS, en qualité d'administrateur, s'adjugea sa commission de 35 % sur la somme totale. Du reste, il retenait déjà, là-dessus, près de 3 millions avancés à DISNEY pour ses frais généraux.

Bref, avec les autres charges et les frais de toutes sortes, il ne restait plus, pour le pauvre DISNEY, que quelque 10 % du chiffre d'affaires.

C'était désespérant.

DISNEY entra en négociations avec la Columbia. Elle lui assurait 175.000 fr. par film, soit trois fois plus que ne lui accordait POWERS

DISNEY se remit au travail.

Cela dura deux ans. Au cours de ces deux années il avait produit près de 50 films.

A la fin de 1930, DISNEY reforma son association avec son frère Roy.

A l'expiration de son contrat, Columbia refusa de doubler sa rémunération, jusque là de 175.000 francs.

Tout Hollywood apprit alors que l'homme à la souris était en train de prendre du poids.

DISNEY entra chez les Artistes Associés. Il n'était pas au bout de ses peines.

Des bénéfices ? Théoriquement, il n'y avait pas de bénéfice tant qu'un ensemble, généralement de 18 films n'était pas terminé.

Lors de l'achèvement d'une série, une certaine somme se trouve réglée et le bénéfice, s'il y en a un, est réparti entre les artistes de la compagnie.

DISNEY devait attendre cette échéance pour toucher le moindre argent, et, entre-temps, il s'endettait de plus en plus pour terminer la série sensationnelle de « Silly Symphonie ».

Frais considérables

Et les frais étaient considérables.

Pour le découpage de ses films, DISNEY a sous ses ordres au moins une douzaine de scénaristes, « gagmen » et metteurs en scène. Il y a quarante animateurs qui dirigent les mouvements des figures et quarante-cinq aide-animateurs. Il y a trente jeunes filles qui dessinent et enluminent les décors. Il y a un orchestre de vingt-quatre exécutants...

Sans parler du service de doublage qui en a fait *MICHAEL MAUS* pour l'Allemagne, *MIKI KUCHI* pour le Japon, *MIGUEL RATONICITO* ou *PERICOTE* pour l'Espagne, *MIKEL MUS* pour la Grèce, *MICHELE TOPOLINO* pour l'Italie.

Qui pourrait faire fortune avec de pareils frais ?

Maintenant DISNEY s'est erraché à ses créanciers et se trouve désormais hors de danger, mais il a juste assez d'argent liquide pour maintenir son affaire à flot. Rien de plus.

Ainsi, tant qu'il pourra défendre la réputation des films de Mickey, il y aura toujours des magnats pour verser de l'argent à DISNEY, et lui ne songera pas à se plaindre au sujet de ses films aussi célèbres que peu rémunérateurs. Cela est bien.

Dans le présent, sans être riche, il est, peut-être heureux...

Mais plus tard ?

(Reproduction interdite).

LE PLÉBISCITE SARROIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« On prétend que j'aime les camps de concentration. Or, dans mon district, il n'y en a pas et je n'ai jamais envoyé personne dans un camps de concentration. Mon opinion, c'est que dans la plupart des cas, le faim et le désarroi politique qui en résultent, ne se guérissent point par des camps de concentration, mais ceux qui excitent et qui trompent le peuple, méritent d'y aller, et en premier lieu, ceux qui se croient autorisés à en menacer les autres. »

Quant à l'éventualité d'un kulturkampf après le plébiscite, M. Burckel l'a nié énergiquement.

« Que le monde sache, a conclu M. Burckel, qu'en ce jour mémorable du 13 janvier, le brave peuple sarrois fera éclater devant l'histoire le triomphe du caractère allemand, le peuple de la Sarre est en marche. »

Le ton change

Après avoir prononcé en public un grand discours, M. Burckel, préfet du Palatinat et commissaire du Führer pour la Sarre, a réuni spécialement la presse étrangère.

« L'Allemagne, a-t-il dit, se refuse à laisser diviser la Sarre : si elle a pour elle 51 p. 100 de voix, elle la veut tout entière ; si elle n'a que 49 p. 100 des voix, elle la rejettera tout entière. Pour nous, c'est une question de dignité, d'honneur ; de cela depend, du reste, la paix du monde. Tous nous nous réjouissons du voyage à Berlin des anciens combattants français ; mais s'il subsistait, si petite soit-elle, une partie de la Sarre sous le régime du statu-quo, ce serait une plaie au flanc de l'Allemagne et l'éternisation de la querelle franco-allemande. »

Au contraire, et M. Burckel l'affirme une fois de plus, au nom du Führer, une fois la question de la Sarre réglée, il ne subsistera pas en aucune façon de problème territorial entre la France et l'Allemagne. La voie sera ouverte pour un rapprochement intime entre les deux pays, rapprochement dirigé, non pas contre une autre nation, mais contre le danger de guerre.

On voit que le ton de M. Burckel a différé sensiblement, suivant qu'il a parlé en réunion publique ou qu'il s'est adressé en particulier aux représentants de la presse étrangère.

Plus tard, dans l'intimité de quelques auditeurs, M. Burckel a complété ses déclarations :

« Les chefs du statu-quo, a-t-il dit, ne nous attendront pas ; ils fileront d'eux-mêmes. Quant aux ouvriers, nous ferons comme en Allemagne, nous les conquerrons par le bien-être et la justice ; ceux que seule la terreur réduits, ne nous intéressent pas. Je suis chargé et, ce disant, M. Burckel se leva, le bras tendu, grave et solennel ; je suis chargé par le Führer, de prendre la Sarre en charge quand elle revendra au Reich. Je donne ici ma parole d'honneur que tout se passera pour le bien du peuple, dans l'ordre et dans la dignité. »

L'Allemagne refuse d'assister à la prochaine séance de la S. D. N.

Le D. N. B. communique :

« L'ambassadeur d'Angleterre, sir Eric Phipps, s'est rendu hier auprès du ministre des Affaires étrangères du Reich et a suggéré que l'Allemagne prenne part en qualité de membre du Conseil à la prochaine séance du Conseil de la S. D. N., au cours de laquelle seront prises les décisions concernant le territoire de la Sarre.

» Le ministre des Affaires étrangères du Reich a fait savoir à l'ambassadeur que le gouvernement du Reich, après avoir déclaré qu'il se retirait de la S.D.N. ne pouvait, pour des raisons de principes, donner suite à cette suggestion.

» En même temps, l'attention de l'ambassadeur d'Angleterre fut attirée sur le fait que d'après des informations reçues à Berlin, la décision définitive sur le sort du territoire de la Sarre ne serait prise que dans une séance ultérieure du Conseil de la S. D. N.

» Le gouvernement du Reich est d'avis qu'il existe de sérieux inconvénients à retarder la décision sur le sort du territoire de la Sarre. Ce retard, en particulier, porterait gravement préjudice à l'économie sarroise, si l'état de transition anormal avec tous les facteurs d'incertitude qu'il comporte était prolongé au delà du délai indispensable. »

L'ex-femme d'un avocat tira sur la secrétaire de celui-ci

Elle la rata, mais fut néanmoins arrêtée et écrouée

Fernand Izouard, qui est divorcé, passait samedi dernier, vers 16 h. 30, place Victor-Hugo, à Paris, en compagnie de sa secrétaire, lorsque son ex-femme s'était dressée devant eux.

Une courte discussion avait éclaté, et soudain, l'ex-Mme Izouard, sortant un revolver de son sac, avait tiré deux coups de feu sur le couple.

Par bonheur, personne n'avait été atteint.

Les raisons du geste de l'ex-Mme Fernand Izouard apparaissent comme très intimes. C'est en 1928 que l'avocat se sépara de sa femme. Le divorce fut prononcé en 1932. Une fille était née du mariage ; la garde en avait été confiée par moitié à Me Fernand Izouard et à son ex-femme. Mais la jeune fille, au cours d'une crise de désespoir, se suicida il y a quelques mois.

Un drame navrant

La fin tragique de Mlle Izouard fit naître de nouveaux dissentiments. Pour

Mme Germaine PAZ, secrétaire de Me IZOUARD.

des raisons non encore dévoilées, Mme Schauchot, ex-Mme Izouard, accuse Mme Germaine Paz d'avoir joué un rôle néfaste dans ce douloureux différend.

Après le drame, l'avocate regagna son domicile. Mme Schauchot fut gardée à la disposition du Parquet.

Le lendemain, Mme Germaine Paz portait plainte en tentative d'homicide contre Mme Schauchot, tandis que celle-ci, après avoir été interrogée par le juge d'instruction, M. Aymard, commis pour suivre l'information, se voyait placer sous mandat de dépôt.

Mme Schauchot avant de partir pour la prison de la Petite-Roquette, tint à déclarer au magistrat :

— J'ai tiré parce qu'après avoir pris mon mari, on a jeté le désarroi dans le cœur de ma fille, qui s'est suicidée il y a quelques mois. Je tiens Mme Germaine Paz pour responsable du double malheur qui a bouleversé ma vie.

Alcoolisme ?

En présence de son mari, Mme Paz a déclaré :

— Que vous dire ? J'ai failli être la victime d'une pauvre folle. Elle sortait de chez une de ses amies, et avait, à son habitude, absorbé beaucoup de cocktails. Je ne l'avais pas vue depuis sept ans environ. Par une sorte d'impulsion irréfléchie, elle a tiré sur moi. Je n'ai pas été blessée et, fort heureusement, aucun passant ne fut atteint.

Il est plus que probable que Mme Schauchot sera examinée au point de vue mental.

Ce n'est pas la première fois que Mme Scheuchot se livre à des violences. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles des médecins connus, ont même été menacées de mort par elle, à plusieurs reprises, sans que ces menaces, bien entendu, puissent s'expliquer aucunement que par un certain état de surexcitation alcoolique dans lequel elle se trouve trop fréquemment.

LA SÉANCE DU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le président tire au sort les noms des scrutateurs chargée de veiller à la régularité du scrutin qui s'effectue publiquement à la tribune.

Le scrutin est ouvert à 15 h. 20.

M. JEANNENEY est réélu par 216 voix sur 234 votants

L'élection du Bureau

Les vice-présidents, sont réélus dans l'ordre suivant ; M. Lucien HUBERT obtient 229 voix ; le général BOURGEOIS, 222 voix ; M. Paul STRAUSS, 219 voix ; M. CUMINAL, 216 voix.

Voici le résultat des élections des questeurs et des secrétaires du Sénat :

Votants : 219. — Ont été élus questeurs : MM. GALLET, 211 voix ; LABROUSSE, 198 ; MANCEAU, 175 ; 169 suffrages sont allés à des noms divers.

Ont été élus secrétaires : MM. GADAUD, 213 voix ; LOUBAT, 2 3 voix ; ROLLAND, 210 ; BORGEOT, 205 ; FEVRE, 205 ; CAVILLON, 201 ; BOIVIN-CHAMPEAUX, 198 ; LINYER, 196.

M. DAMECOUR, avant de lever la séance, adresse ses félicitations au nouveau bureau. Il remercie les secrétaires de l'aide qu'ils ont apportée à la tâche du président, « tâche que, dit-il, je considère comme la récompense d'une vie consacrée au parlement et au pays ».

L'allocution du doyen est marquée par de longues ovations de l'assemblée. Puis le président lève la séance à 17 h. 50, et renvoie le Sénat au mardi 15 janvier.

56 SECOUSSES SISMIQUES DANS LA RÉGION DE MARMARA

De vendredi à mardi, 56 secousses sismiques ont été ressenties dans les îles et dans la région de la mer de Marmara.

Le nombre des victimes est encore inconnu. Les îles de la mer de Marmara ont été presque entièrement évacuées.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Puis il recommande qu'on travaille à attaquer la cause du malaise qui inquiète l'opinion.

» N'oublions pas ce passé récent où l'on tenta de créer entre le Parlement et l'opinion un malentendu qui aurait pu devenir irréparable et qui heureusement s'est dissipé. Montrons que nous ne sommes pas étrangers aux préoccupations profondes du peuple français.

» Montrons que nous sommes attentifs aux aspirations d'une jeunesse trop souvent, hélas, inemployée, même quand elle s'exprime sous une forme neuve, rude parfois ; et de tant de projets généreux, de tant de plans de réformes, retenons ce qui peut être tout de suite réalisé.

» Donnons à ce pays, qui a puisé dans son histoire la plus lointaine le culte de la vie publique, le sentiment que son organisation politique est encore vivante, qu'elle n'est pas arrêtée dans son développement. »

Après avoir esquissé les principales réformes opérées en ce qui concerne le règlement de la Chambre et l'organisation de l'Etat, et énuméré celles qui restent à accomplir, M. Bouisson poursuit :

» Sans rechercher les causes de ces crises ministérielles répétées, sans rechercher en particulier si le pouvoir législatif en porte vraiment la responsabilité, il convient d'étudier les mesures les plus propres à les éviter.

» Il en est une que l'expérience anglaise, si ancienne et si longtemps pratiquée, intimement. Je voudrais que comme à la Chambre des Communes, la question de confiance ne fut posée que sur des sujets essentiels, et non sur des dispositions accessoires. Aucun gouvernement ne devrait se sentir obligé à se retirer tant que la Chambre ne l'y aurait pas invité par le vote d'une motion de défiance. Ce vote devrait revêtir quelque solennité et être annoncé 24 heures à l'avance. Tout se ferait ainsi au grand jour devant une opinion attentive. Les jeux de la politique pourraient peut-être y perdre, mais seraient ainsi réglés d'une manière claire et toujours digne, les rapports entre l'exécutif et le législatif. Il n'est pas de meilleur moyen de commémorer le soixantième anniversaire de la Constitution française que de faire apparaître nos institutions comme indéfiniment perfectibles. »

La Chambre applaudit longuement son président quand il a terminé son discours.

M. Bouisson fait procéder au tirage au sort des bureaux.

Le cas du député Besson

Il fait connaître à la Chambre une demande du Garde des Sceaux tendant à la déchéance de M. Philibert Besson, député de la Haute-Loire.

La Chambre se réunira cet après-midi dans ses bureaux pour nommer la Commission qui fera un rapport sur cette demande. M. Besson assistait à la séance.

Le président lit les interpellations qui ont été déposées, puis la Chambre ratifie à main levée les propositions de la conférence des Présidents.

Elle décidera jeudi prochain si elle doit réserver les vendredis aux interpellations.

Séance levée à 16 h. 05, séance aujourd'hui à 16 h. 30 pour la liquidation des questions orales.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

La Chambre discutera aujourd'hui les questions orales qui sont au nombre d'une trentaine, on espère que le débat sera épuisé en une unique séance.

L'ordre du jour de la semaine prochaine comportera essentiellement le projet de réforme du règlement de la Chambre.

Un certain nombre de projets de loi sont également susceptibles de venir en discussion. Ils concernent une régularisation de crédits, les contributions directes pour 1935, la taxation du pain et de la viande par les Préfets, la législation minière en Alsace-Lorraine, la protection des agrumes en Algérie, la copropriété des paquebots entre la France et l'Algérie, les marques de fabrique, etc.

Le projet concernant la fabrication et la détention des armes n'a pas été porté à l'ordre du jour de la semaine prochaine.

Les demandes d'interpellation

Voici la liste des demandes d'interpellation déposées pendant les vacances et dont il y aura lieu de fixer éventuellement le date de discussion.

Ce sont celles de MM. le Chanoine Desgranges et Tristan sur la situation des pêcheurs bretons ; Garchery et Moutet, sur les expulsions d'étrangers ; Midol, Monjeuvie et Doriot, sur la fermeture des Usines Citroën ; RAMETTE, sur les baux à ferme; Renaud Jean, sur le prix du pain ; Mistier, Péru, Déat, sur les enseignements et les instituteurs, Torrès et Paul Deudon, sur le Tourisme.

Les ententes industrielles

Le Gouvernement a déposé, hier après-midi le projet de loi tendant à rendre obligatoire en période de crise les ententes professionnelles. La Commission du Commerce a nommé dès hier matin, comme rapporteur M. René Coty, mais a décidé d'entendre, avant d'étudier le projet le Gouvernement à sa prochaine séance qui sera sans doute fixée à mercredi.

AU GROUPE SOCIALISTE S.F.I.O.

Le groupe Socialiste, a chargé MM. Frossard, Lebas et Blancho, de déposer une interpellation sur la crise du chômage et à mandaté M. Léon Blum pour intervenir dans le débat. Les orateurs soulèveront à cette occasion les questions relatives à la fermeture des Usines Citroën.

Le groupe a également décidé de déposer une interpellation sur les négociations diplomatiques de Rome.

M. Moutet a été chargé d'interpeller le Gouvernement sur les mesures prises à l'égard des étrangers et spécialement des réfugiés politiques.

D'autre part M. Vincent-Auriol a été mandaté pour déposer un projet de loi reprenant le texte de l'amendement tendant à apporter une aide immédiate aux paysans par le financement immédiat des récoltes.

Enfin le groupe a décidé de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition relative à l'abrogation des décrets-lois.

LE CONSEIL NATIONAL S. F. I. O. SE RÉUNIRA LE 3 MARS

La C. A. P. du parti socialiste S. F. I. O. a décidé de convoquer le Conseil national le 3 mars prochain.

Le lieu du prochain Congrès, qui se tiendra vraisemblablement à la Pentecôte, n'est pas encore fixé

ENFIN ! LA MACHINE A VOTER

En avance sur tous les Parlements, le Riksdag suédois va être doté d'une machine électrique à voter.

Sénateurs et députés auront trois boutons de couleurs différentes à leur disposition. Ils n'auront qu'à appuyer sur l'un d'eux pour voter, pour voter contre ou s'abstenir. L'opération, ainsi, ne durera qu'une minute et un tableau lumineux, derrière le président, indiquera le résultat du vote.

Magnifique invention. Pouvoir fabriquer des lois, renverser des ministères, établir des impôts, tout cela par électricité, sans réflexion, en une minute. Quel progrès !

L'AFFAIRE PRINCE

M. PRESSARD DÉFEND SON HONNEUR

Il a déclaré devant la Commission d'enquête qu'il avait confiance dans la sagesse de l'opinion publique

La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky a entendu hier matin M. Pressard, ancien procureur de la République et ancien procureur général, qui avait demandé à déposer à la suite de l'audition de M. Raymond Prince.

Le magistrat a élevé une éloquente protestation contre les allégations du fils de la victime du drame de la Combe-aux-Fées et contre les calomnies répandues à cette occasion dans l'opinion publique. Il a confirmé les termes de sa lettre à M. Chiappe et a répété qu'il n'avait eu que des rapports de collègue à collègue avec le conseiller Prince, qu'il considérait comme un bon magistrat.

L'ancien procureur général n'a relevé aucune défaillance dans les services de M. Prince. Il a appris que, dans les derniers jours de la vie du conseiller, celui-ci avait été critiqué dans l'étude du dossier de *La Fondière*, mais M. Pressard, lui

M. PRESSARD, ancien procureur.

avait tenu à l'égard de son subordonné les propos désobligeants qui lui ont été prêtés.

Il a d'ailleurs revendiqué hautement ses responsabilités comme chef du Parquet de la Seine et a attribué à l'encombrement de ses services l'ignorance dans laquelle il a été tenu de l'affaire Stavisky. C'est ainsi qu'il n'a eu connaissance ni du rapport Cripois ni du rapport Cousin.

Toutefois M. René Besse a observé à ce propos qu'il y avait eu en 1931 une importante conférence de magistrats, qu'à ce moment la personnalité de Stavisky était suffisamment connue pour attirer l'attention sur lui et motiver un avertissement aux personnages haut placés qui faisaient partie des conseils d'administration des sociétés montées par l'escroc.

M. Pressard a répondu que personne n'avait songé à ce moment-là à intervenir dans ce sens.

En ce qui concerne plus particulièrement les conditions dans lesquelles le mort du conseiller Prince a été connue au Parquet de la Seine, M. Hennot a demandé en témoin par qui celui-ci avait été averti du drame de la Combe-aux-Fées.

M. Pressard a répondu qu'en dehors du coup de téléphone officieux donné à M. Flèche par un journaliste, le Parquet de la Seine n'avait été informé de la mort du conseiller Prince que par la Sûreté générale.

M. Renaud Jean a conseillé à M. Pressard de poursuivre ses calomniateurs en rappelant qu'une partie de l'opinion publique l'accusait d'être l'instigateur de la mort de M. Prince.

M. Pressard a répondu qu'il s'agissait seulement d'une petite fraction de l'opinion et qu'il avait confiance dans la sagesse de celle-ci, dans l'esprit de justice du corps des magistrats et de la Commission d'enquête ainsi que des gardes des Sceaux qui ont la charge de défendre son honneur.

BONY EST RÉVOQUÉ

Cette décision a été prise par le ministre après l'avis du Conseil de discipline

Conformément à l'avis émis par le Conseil de discipline, M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, vient de prendre un arrêté révoquant de ses fonctions l'inspecteur principal Bony.

On sait que l'inspecteur principal Bony, traduit il y a un an devant le conseil de discipline de la Sûreté nationale, avait été acquitté pour les faits qui lui étaient imputés dans l'affaire Volberg.

M. Bony avait depuis lors été inculpé pour corruption de fonctionnaire dans la même affaire et le ministre de l'Intérieur avait pris la décision de faire traduire une seconde fois l'inspecteur Bony devant le conseil de discipline.

Ce conseil s'est réuni à nouveau, hier après-midi, sous la présidence de M. Imbert, inspecteur général des services administratifs de la Sûreté nationale, assisté de trois membres de la Sûreté nationale.

M. Bony est arrivé vers 15 h. dans les locaux de la Sûreté en compagnie de son avocat, Me Lamour, et il en est ressorti vers 17 h. 30.

Interrogés, les membres du conseil de discipline sont restés muets sur leur décision, mais on connaît la sanction qu'a prise en dernier ressort le ministre de l'Intérieur.

VINGT PERSONNES BRULÉES PAR L'EXPLOSION DE BIDONS DE PEINTURE

A Hudsonville (Michigan), au moment où un camion chargé de bidons de peinture faisait le plein d'essence, un incendie s'est déclaré, se communiquant à la remorque du camion

Un attroupement s'est formé, bientôt grossi des voyageurs descendus d'un autobus, lorsque soudain, les bidons ont fait explosion, projetant sur la foule du liquide enflammé. Plus de vingt personnes, gravement brûlées, ont été conduites dans des hôpitaux. Leur état est grave.

DIX-NEUF ENFANTS VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTOBUS

On mande de New-York qu'un autobus transportant vingt enfants revenant de l'école, a heurté un lourd camion près de Piedmont, à 25 kilomètres de Deadwood.

Cinq enfants ont été tués et quatorze blessés, qui ont été conduits dans les hôpitaux de Rapid-City. Cinq d'entre eux sont dans un état désespéré.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux tués dans un accident d'auto, près d'Abbeville

La côte de Moulers près d'Abbeville, si tragiquement célèbre, vient d'être à nouveau le théâtre d'un accident qui a causé la mort de deux automobilistes.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 23 h., M. Marcel Sicot, 31 ans, garagiste-électricien à Hébécourt, conduisait une auto, ayant à ses côtés son ami, M. Etienne Renaud, 31 ans, garçon de café, domicilié à Amiens, rue Delambre.

La voiture roulait à bonne allure et revenait d'Abbeville pour se diriger vers Amiens, lorsque, au virage en trouvant dans la côte de Moulers, si redoutée des automobilistes, le conducteur ne put redresser sa direction et alla s'écraser sur un petit mur. Le choc fut effroyable et un moment après, au milieu des débris de la voiture, on découvrit deux hommes râlant, tous deux ne tardèrent pas à succomber.

M. Sicot avait une fracture du crâne et son compagnon en outre d'une fracture du crâne avait les jambes brisées et le thorax défoncé.

Les deux malheureux automobilistes furent transportés par les soins du maire de la commune dans une salle de l'école désaffectée.

Le maréchal des logis-chef de gendarmerie Louvreux et les gendarmes de Silly-le-Haut-Clocher se rendirent sur lieux où les rejoignit l'adjudant Roussel, de la brigade d'Abbeville.

LES BANQUIERS Cammas et Masset, de Saint-Omer, restent en prison

Le délai légal de quinze jours étant venu à expiration les banquiers Cammas et Masset de Saint-Omer ont comparu à nouveau devant la Chambre du Conseil.

Cette fois ils furent amenés au Palais de Justice en taxi et leur venue passa inaperçue des nombreuses personnes qui venaient de quitter quelques instants plus tôt l'audience correctionnelle.

Toujours assistés par Me Legrand, représentant leur défenseur officiel Me Maurice Garçon de Paris, les deux banquiers ont comparu en Chambre du Conseil devant M. Lannoy qui, rejetant leur demande de mise en liberté provisoire, a décidé de maintenir leur détention pour une durée de dix jours.

Notons que M. Lannoy avait cette fois, le droit de décider le maintien en détention des inculpés pour une durée de un mois maximum.

Après avoir retraversé hâtivement la salle des Pas-Perdus pourtant déserte à ce moment les deux banquiers ont à nouveau pris place dans le taxi et ont regagné leurs cellules respectives à la maison d'arrêt de la rue Taviel.

Bien que Cammas et Masset n'aient pas été interrogés à nouveau depuis leur arrestation nous pouvons affirmer que l'instruction ne chôme pas, bien au contraire.

M. Delcourt le distingué juge d'instruction devant qui devront désormais répondre les deux banquiers doit examiner un volumineux dossier.

Outre celles qui ont motivé l'arrestation des deux responsables et les inculpations d'infraction à la loi des sociétés, abus de confiance et banqueroute, de nouvelles plaintes arrivent encore au Parquet.

M. Martin, Procureur de la République a à les examiner et les transmet ensuite, s'il y a lieu à M. le juge d'instruction.

Ces plaintes seraient actuellement inférieures de peu à 200.

Comme on le voit l'instruction de cette affaire sera très délicate et assez longue.

COUR D'APPEL DE DOUAI

500.000 fr. de tabac de fraude à bord d'une péniche à Calais

A le suite de la saisie par la douane à Calais, d'une péniche pilotée par les mariniers Louis Peeschezoone et Auguste Tourbier, et renfermant près de 6.000 kilos de tabac belge, le tribunal de Boulogne ordonna la confiscation du bateau mais non celle de la houille dont il était également chargé.

La douane, qui revendiquait le contenant et le contenu, fit appel du jugement.

L'affaire, plaidée voici huit jours, a reçu sa sanction jeudi.

La Cour, par un arrêt longuement motivé, estime que les prétentions de la douane sont basées sur des déductions et non des constatations.

La houille ne dissimulait ni les cerbettes, ni le tabac. Comme elle appartient à une maison étrangère eu délit, la douane ne saurait le saisir.

En conséquence, l'administration plaignante est déboutée de sa demande. Le chargement de charbon sera rendu à la Maison Mary.

L'impôt sur les briquets

Trouvé à Boulogne, en possession d'un briquet insuffisamment estampillé, Maurice Cherles fut acquitté en correctionnelle.

La Cour réforme le jugement de Boulogne ; elle condamne Charles Maurice à 50 fr. d'amende, avec sursis, et deux amendes fiscales.

Indélicate femme de ménage à Calais

Germaine Maeght, femme de ménage au service de M. André, avait dérobé un billet de mille francs au préjudice de son patron.

Le tribunal de Boulogne la condamna à quatre mois de prison.

Devant la Cour, la prévenue persiste à nier contre toute évidence.

Si bien qu'après plaidoirie de Me Reisenthel, le **jugement est confirmé.**

Une grave affaire de détournements à Lille

Albert Cattoire, 42 ans, architecte à Lille, et Alexandre Wailly, ex-entrepreneur également à Lille, ont été poursuivis pour avoir détourné une somme de un million quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs, au préjudice de la Société d'H. B. M. « Notre Gîte ».

Le tribunal de Lille condamna Cattoire à deux ans de prison, Wailly à dix-huit mois, et solidairement au remboursement de la somme détournée.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Dubois, pour les prévenus, et par Me De Lauwersyns, pour la partie civile.

La Cour met la cause en délibéré.

Aventure et mésaventure d'un comptable lillois

J.-B. Pouchaux gérait, pour Mlle Bouteillié, un dépôt de sable à la gare Saint-Sauveur, à Lille.

On lui reprochait d'avoir détourné au préjudice de sa patronne une somme de 2.658 francs. Mais le fait ne paraissant pas établi, le tribunal de Lille acquitta Pouchaux.

L'affaire a été plaidée en appel, et **la Cour confirma l'acquittement.**

LA CRISE S'AGGRAVE DANS LA BATELLERIE

PLUS DE 1.500 PÉNICHES SONT IMMOBILISÉES DANS LES COURS D'EAU DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La crise s'aggrave dans la batellerie artisanale. Des centaines de péniches restent immobilisées dans les canaux de la région : Lambres, Douai, Dorignies, Pont-de-la-Deûle. Plus de 1.500 bateaux sont actuellement amarrés — et ce, depuis plusieurs semaines — dans les cours d'eau des deux départements : Nord et Pas-de-Calais.

En première page du « Bulletin officiel du Groupement général des usagers de la Batellerie » portant la date du 8 janvier, on peut, en effet, lire sur la situation faite au marché de Douai, le communiqué suivant qui, bien que très court, en dit suffisamment assez :

Situation du marché le lundi 7 janvier : de plus en plus mauvaise. Il est enregistré ce jour huit affrètements dont ceux traités hors bourse. Le matériel

A DORIGNIES, PONT-DE-LA-DEULE, DOUAI et LAMBRES, des centaines de bateaux chôment....

disponible s'accumule dans des conditions désastreuses pour la batellerie artisanale, on remarque même quelques bateaux de compagnie immobilisés sans transport. Tendance désespérante.

Ce que dit le représentant d'un groupement de la Batellerie

Au représentant d'un Groupement de la Batellerie, nous avons demandé ce qu'il pensait de la situation ainsi faite aux mariniers en général, aux mariniers artisans en particulier, car la crise actuelle frappe spécialement cette corporation. Les bateaux moteurs trouvent encore, eux, des transports, — avec moins de facilité peut-être qu'il y a six mois — mais la vieille batellerie en bois, après une année 1934 assez favorable dans l'ensemble, a retrouvé le situation précaire, la vie de misère qu'elle avait, hélas ! connue dans le premiers mois de 1933.

« Il n'y e plus de transports ; les affaires sont arrêtées; on attend », nous dit M. Aimé CHOTEAU. On attend la Sarre ! Oui, je sais, poursuit notre interlocuteur, une certaine confiance semble renaître et elle est constatée en Bourse. On espère..., mais de là à donner du travail aux bateliers, il y a encore de la marge... Quand des transports sont à faire, on préfère le bateau moteur à la péniche halée ; on choisit même le chemin de fer.

Nous avons connu et apprécié, l'an dernier, les avantages accordés par le « tour de rôle » — système préconisé et organisé par le Syndicat unique des bateliers, système qui établissait les frets à un taux suffisamment remunérateur pour le petite batellers et à un tarif acceptable pour leurs clients.

Nous avons traversé, durant l'année 1934, quelques bons mois où, partout, une activité fébrile apportait la vie, à défaut d'aisance, l'espoir ; le bonheur même, chez nos familles de mariniers. Mais tout à coup, la situation a changé ; le travail s'est ralenti, le manque de confiance a régné. La « crise » est survenue, brutale. Les décrets-lois sur les transports par eau réglementant le remplacement automatique des péniches en bois par des bateaux moteurs, les études en cours tendant à faire disparaître aussi rapidement que possible nos transports, tout cela, voyez-vous, c'est de la politique, de la politique qui va à l'encontre des intérêts de la batellerie artisane. En haut lieu on veut notre mort et on arrive, petit à petit, à nous faire mourir.

Ne soyez donc pas étonnés si nous nous défendons, si notre énergie se réveille. Pour le principe, le Gouvernement a créé des Commissions de coordination à l'effet de réglementer les conditions de transports. En ces Commissions, dont les membres nommés ne représentent pas la petite batellerie, nous n'avons aucune confiance, car elles travaillent envers et contre nous. La situation est franchement désastreuse, je le répète ! »

Les mariniers émargent... aux funds de chômage

En attendant la reprise espérée dans les affaires, reprise qui ne pourra se sentir que dans quelques semaines, plus de 1.500 péniches demeurent immobilisées au long de nos cours d'eau, dans les gares ou ports et leurs propriétaires vont maintenant, grâce aux récentes démarches du Syndicat unique, émarger sur les listes de chômeurs dans les communes où ils sont en stationnement.

A Lambres, près de Douai, commune prise en exemple, 50 bateliers viennent, paraît-il, de se faire inscrire au chômage. C'est, là encore, une catégorie de « sans travail » qui, malgré leur ardent désir de vivre modestement et utilement, échouent dans le Nord et tendent la main en attendant des temps meilleurs !

» En attendant ces temps meilleurs qu'on espère, il n'y a plus qu'un vœu à formuler — celui que vous même avez publié hier dans votre journal, poursuit M. CHOTEAU, c'est de voir répartir plus justement les transports entre Compagnie de chemins de fer, Compagnie de navigation (bateaux moteurs) et artisans ».

R. LUSSIEZ.

Le corps du disparu de La Bassée vient d'être retrouvé

Le docteur appelé a refusé le permis d'inhumer

Nous avons annoncé, il y a trois semaines, la troublante disparition de M. Arthur Mélis, de La Bassée. Nous apprenons que son corps vient d'être repêché du canal et que le docteur appelé a refusé le permis d'inhumer.

L'autopsie sera faite aujourd'hui dans le courant de la journée.

A PROPOS DU PAIEMENT DES LOTS DE LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Pour répondre à diverses demandes de renseignements émanant de nombreux gagnants de la Loterie des Régions Libérées, nous croyons utile de préciser que les lots ne sont soumis à aucun impôt d'aucune sorte et que leurs bénéficiaires peuvent les encaisser sans aucune retenue de ce genre dans les Banques et Etablissements de Crédit, où les billets sont en vente ; tout au plus, ces Etablissements peuvent-ils déduire les quelques menus débours habituellement prélevés en rémunération de leur intervention et dont l'importance ne saurait dépasser le tarif appliqué aux encaissements les moins onéreux de coupons ou de titres avec laquelle l'opération de paiement des lots s'identifie en tous points.

Rappelons que les dernières séries s'enlèvent rapidement au fur et à mesure de leur mise en circulation dans le public ; le Comité doit prendre incessamment une décision en ce qui concerne la date du tirage de ces dernières séries.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 11 janvier. — Soleil : lever, 7 h. 44 ; coucher : 16 h. 14 ; Lune : lever : 10 h. 30.

Aujourd'hui : Saint-Hortense. — Demain : Saint-Alfred.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 10 janvier 1935 à 18 h. : Baromètre : 775 mm. 6 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 6 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 1.8 ; Minima : — 1.3 ; Maxima : 1.9 ; Etat hygrométrique : 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Un peu froid ; Brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel brumeux, très nuageux, se couvrant avec quelques pluies ou bruines au cours de la matinée ; Vent du secteur Sud, passant à Sud-Ouest, modéré, puis assez fort ; Température en hausse. — Le minimum de température sera en hausse sur la veille.

DOUAI. — Notre excellent ami et collaborateur M. Robert SALARNIER, rédacteur parlementaire au « Réveil du Nord », vient d'avoir la grande douleur de perdre sa mère, Madame Veuve Salarnier, décédée à PARIS, à l'âge de 76 ans, à la suite d'une pénible maladie.

Les funérailles ont eu lieu hier matin à 10 h. 30, dans le plus strict intimité à la chapelle du Père Lachaise. L'inhumation a été faite dans le caveau de famille.

Notre journal était représenté par notre directrice, Madame Eugène GUILLAUME, et par M. Marcel POLVENT, Directeur des Services.

Nous adressons à notre ami Robert Salarnier, cruellement éprouvé, à son frère, notre bon confrère M. Pierre Salarnier, rédacteur au « Temps », ainsi qu'à leur famille, l'expression de nos condoléances attristées les plus sincères.

— Hier ont eu lieu, à LOMME, les funérailles de Mme Vve Prosper GOBERT, née Elise WATTRELOT, mère et belle-mère de deux autres de nos amis et collaborateurs MM. André GOBERT, secrétaire de rédaction et Joseph BONNIER, linotypiste à notre journal.

La levée du corps a eu lieu à 10 h. 30, au Marais-de-Lomme, 6, rue des Ecoles, en présence des nombreuses personnes amies de la défunte.